

Schuttrange, le 12 janvier 2021

AVIS AU PUBLIC

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a approuvé en date du 6 janvier 2021

l'adjudication publique du 10 novembre 2020 du lot de chasse n° 497 et le contrat de bail du lot de chasse afférent.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette décision au secrétariat communal.

Contre cette décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Schuttrange, date qu'en tête.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,



Jean-Paul JOST
bourgmestre



c. s. Alain DOHN
secrétaire communal



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 06/01/2021

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°497

Références : Lot n°497
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°497 en date du 10 novembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°497

Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 10 novembre 2020, l'adjudication publique du 10 novembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Toutefois, je ne désire pas m'exprimer sur la légalité des clauses supplémentaires incluses au niveau de l'article 6 du contrat de bail de chasse et plus précisément le paragraphe 7. Il est incertain qu'un juge procédera, en cas de non-respect de cette clause, à une résiliation judiciaire du contrat de location de chasse.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg

